

Département du LOIRET

Communauté de Communes
de la Beauce Loirétaine

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 24 janvier 2025, s'est réuni à la salle polyvalente de Villamblain, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :42

Conseillers présents :24

Pouvoir(s) :10

Votants :34

Conseillers titulaires présents :

Artenay : DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Cercottes : DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

Chevilly : JOLLIET Hubert, PELLETIER Claude, JOVENIAUX Nadine

Coinces : PAILLET Alban

Gidy : BERNABEU Jean-Paul, BUISSON Annick

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry (donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle à partir de la délibération n°C2025_08)

Patay : VOISIN Patrice, GUISET Eric

Saint Péravy la Colombe : PELE Denis (donne pouvoir à CISSE Sylvie à partir de la délibération n°C2025_08)

Saint Sigismond : BOISSIERE Isabelle

Sougy : DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :

Gémigny : BRICE Florence suppléante de CAILLARD Joël

La Chapelle-Onzerain : RICHER Dominique suppléant de CHASSINE-TOURNE Aline

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Artenay : JACQUET David donne pouvoir à DAUDIN René

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à PELLETIER Claude, LORCET Dominique donne pouvoir à JOLLIET Hubert, LEGRAND Catherine donne pouvoir à JOVENIAUX Nadine

Gidy : MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit donne pouvoir à BERNABEU Jean-Paul

Patay : BRETON Julien donne pouvoir à GUISET Eric, PINET Odile donne pouvoir à VOISIN Patrice

Conseillers excusés :

Artenay : CHEVOLOT Laurence

Boulay-les-Barres : BAILLON Olivier

Patay : LAURENT Sophie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

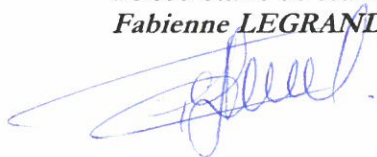
Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Conseillers absents :**Artenay :** Pascal GUDIN**Cercottes :** EDRU Pascal**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien**Secrétaire de séance :** Fabienne LEGRAND

Numéro de délibération	Objet	Rapporteur	Décision
C2025_01	Désignation d'un secrétaire de séance	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à unanimité
C2025_02	Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 budget principal	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à unanimité
C2025_03	Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 budget eau potable	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à unanimité
C2025_04	Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 budget assainissement	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à unanimité
C2025_05	Tarification eau potable 2025	Fabienne LEGRAND	Approuvée à unanimité
C2025_06	Fixation des tarifs de l'assainissement collectif 2025	Fabienne LEGRAND	Approuvée à l'unanimité 1 abstention
C2025_07	Autorisation de signer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase de Chevilly	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_08	Observatoire de l'habitat et du foncier 2024	Hubert JOLLIET	Approuvée à l'unanimité
C2025_09	Projet éolien sur la commune de Villeneuve -sur-Conie – avis favorable	Isabelle BOISSIERE	Approuvée à l'unanimité
C2025_10	Projet éolien sur la commune de Villeneuve -sur-Conie – avis favorable	Isabelle BOISSIERE	Approuvée à l'unanimité
C2025_11	Projet éolien sur la commune de Villeneuve -sur-Conie – avis favorable	Isabelle BOISSIERE	Approuvée à l'unanimité
C2025_12	Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial	Isabelle BOISSIERE	Approuvée à l'unanimité
C2025_13	Attribution d'une subvention exceptionnelle	Isabelle BOISSIERE	Approuvée à l'unanimité Mme DUMINIL ne prend pas part au vote ce qui équivaut à une abstention

Pour extrait certifié conforme
A Sougy, le 3 février 2025

**Le secrétaire de séance,
Fabienne LEGRAND**



**Le Président,
Thierry BRACQUEMOND**



Publié par voie d'affichage, publication ou notification le 3 février 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Vélocours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telercours.fr>.